

FRANCE

Appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » (AMI CMA)

21 juin 2023

WEBINAIRE



L'AMI Compétences et Métiers d'Avenir – Saison 2

Introduction par le

Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du cahier de charges CMA 'saison 2':

A. Les diagnostics (CDC)

- Le dépôt d'une candidature
- Focus sur l'évaluation des diagnostics

B. Les dispositifs de formation (ANR)

- Le dépôt d'une candidature
- Focus sur les attendus du document de soumission
- Focus sur le budget

2. Questions - réponses

1 - Présentation du nouveau cahier de charges CMA :

A - Les diagnostics – Le dépôt d'une candidature

- ❑ Conditions de dépôt et de sélection des candidatures = **inchangées**
- ❑ Vérifier les fiches thématiques des stratégies nationales d'accélération = <https://www.gouvernement.fr/cma-informations-et-fiches-thematiques> - **des limitations au dépôt de diagnostics peuvent être mentionnées dans les fiches thématiques**
- ❑ Rappel lien de consultation des diagnostics publiés = <https://www.gouvernement.fr/cma-liste-des-diagnostics-de-formation>
- ❑ A l'issue de la saison 1, aucun diagnostic lauréat sur le nucléaire, 5G, Cloud, Quantique, Santé numérique, électronique, et maladies infectieuses.
- ❑ lien site ANR pour Template dossier de soumission diagnostic = <https://anr.fr/fr/detail/call/competences-et-metiers-davenir-cma-appel-a-manifestation-dinteret-2021-2025/>

1 - Présentation du nouveau cahier de charges CMA

A - Les diagnostics – Focus sur l'évaluation des diagnostics

1. Réaliser une analyse sectorielle prospective, à échéance 2030,
2. Etablir une cartographie des formations existantes (avec effectifs formés),
3. Identifier et Evaluer les formations qui seront en tension à horizon 2030 (quantifier les besoins non couverts par les dispositifs actuels, préciser les formations concernées),
4. Evaluer les compétences nouvelles (à décrire) à intervenir à horizon 2030 ;
5. Et quantifier ces besoins de nouvelles compétences en termes d'effectifs

L'absence de prise en compte de l'un de ces objectifs pourra donner lieu à une réduction du financement.

La décision de publier le diagnostic reste du ressort de la gouvernance de l'AMI CMA.

1 - Présentation du nouveau cahier de charges CMA

B - Les dispositifs de formation – Le dépôt d'une candidature

Nouveau processus de candidature en 2 étapes

- **LA LETTRE D'INTENTION (CDC)**

- Document type (site ANR - <https://anr.fr/fr/detail/call/competences-et-metiers-davenir-cma-appel-a-manifestation-dinteret-2021-2025/>) – description sur 2 pages
- Dépôt sur site démarches simplifiées
- Délai de réponse aux déposants sous 3 semaines (août neutralisé)

- **LE DEPOT DES CANDIDATURES DISPOSITIFS DE FORMATION (ANR)**

- Si positif en étape 1 , dépôt dossier complet sous 3 mois
- Le reste sans changement (dossier de soumission de 15 pages, annexes financières, lettres d'engagement, avis du recteur si scolaire)

1 - Présentation du nouveau cahier de charges CMA

B - Les dispositifs de formation – Focus sur les attendus du document de soumission

- Description du projet de dispositif(s) de formation et d'attractivité
 - Présentation du contexte
 - Description du ou des dispositifs de formation et/ou d'attractivité
 - Résultats et mesure de l'impact
 - Diffusion des dispositifs et des résultats

- Organisation et pilotage du projet
 - Organisation du consortium
 - Pilotage du projet
 - Pérennité des dispositifs mis en place

- Justification des dépenses du projet

1 - Présentation du nouveau cahier de charges CMA

B - Les dispositifs de formation – Focus sur les nouveautés

- Sélectionner le/les Volet(s) de l'AMI CMA concerné(s) par votre projet
 - Les dispositifs transversaux d'attractivité et d'innovation
 - Les voies d'excellence professionnelles et technologique
 - Les voies d'excellence académiques :
 - Formation postbac,
 - Formation master, doctorat, attractivité internationale
 - L'accompagnement des parcours professionnels
- Cocher la/les stratégie(s) couverte(s) – elles sont classées par Objectif présidentiel
- Préciser la zone géographique de couverture du dispositif de formation (région)
- Indicateurs et types de formations envisagées

1 - Présentation du nouveau cahier de charges CMA

B - Les dispositifs de formation – Focus sur le budget

- Annexe financière lors du dépôt et ensuite complément selon le besoin des opérateurs
- Le financement France 2030 pourra atteindre au maximum 70 % du coût du projet, hors dépenses bâtimentaires et frais d'environnement, dans le respect des régimes d'aide d'état selon la nature juridique du membre porteur et de l'action.
- Les dépenses de personnels statutaires des établissements publics ne sont pas éligibles à la subvention France 2030.
- Il est de la responsabilité du porteur du projet de trouver les cofinancements restant de 30% a minima du cout total du projet (auto-financement, apports en personnels de droit privé ou statutaires dans le cadre d'un établissement public, co-financement public, co-financement privé).
- Les cofinancements privés (hors fonds attribués par l'Europe, l'État ou des collectivités territoriales) bien que non obligatoires sont vivement conseillés et appréciés. La capacité des porteurs à mobiliser des cofinancements privés (d'un montant significatif représentant, à titre indicatif, 15 % du coût total du projet) attesteront de l'engagement des entreprises et seront pris en compte dans l'évaluation du dossier par le jury.

FRANCE

2 - Questions – réponses

FRANCE

Contacts des opérateurs :

CMA@anr.fr

PIA4CMA@caissedesdepots.fr